

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019**

Date de la convocation : 29/03/2019

Affiché du 12/04/2019 au 12/05/2019

---

**Présents** : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Claude BELIN, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, Valérie MELO.

**Absent excusé ayant donné procuration** : Sandrine ROUSSEAU à Nathalie FOUQUET, Jean-Luc BATONNET à Dominique VANDIER, Patricia ROYER à François PARIS, Alexandra BEDEL à Frédérique BORDES.

**Absents excusés** : Nicolas PERDREAU, Maud MASCIO,

**Secrétaire de séance** : Jammes DOYEN

---

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- ➤ **Adopte** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 14 mars 2019.

- ➤ **Prend acte** de 10 décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire.

- ➤ **Décide** après présentation, d'arrêter le compte de gestion 2018 du budget principal de la commune dressé par le comptable public visé et certifié par l'ordonnateur. N'apporte ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.

- ➤ **Approuve** après présentation des résultats de l'exercice comptable 2018 le compte administratif présenté.

- ➤ **Procède** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 sur le budget primitif de l'exercice 2019

Entendues les propositions établies pour l'attribution des subventions communales 2019 aux associations et organismes ayant remis leur bilan financier,

- ➤ **Accepte** les propositions présentées et autorise le Maire à procéder à leur versement.

Après avoir étudié les propositions de M. le Maire et entendu son exposé sur le contenu du budget et les orientations générales pour l'exercice 2019,

- ➤ **Approuve** le budget primitif principal M14 de la Commune, arrêté en dépenses et recettes à :

\*section de fonctionnement : 1 784 933 € - \* section d'investissement : 1 790 111 €


- ➤ **Fixe** les taux d'imposition 2019 comme suit :

*Taxe d'habitation : 11.99 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.65 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.85 % - Cotisation foncière des entreprises : 7.50 %.*

*Les taux de fiscalité sont sans augmentation par rapport à 2018.*

- ➤ **Emet un avis favorable** à la vente de l'ensemble de 2 logements situés 26 et 32 rue de Champagne appartenant à PLURIAL NOVILIA.

- ➤ **Renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie** : M. le Maire informe qu'il est en attente d'éléments sur ce dossier suite à une réunion qui s'est déroulée à la Direction départementale des Finances publiques de la Marne dernièrement.

-  **Décide** de louer aux acquéreurs du fonds de commerce appartenant à la SCI SOKE la licence IV de débit de boissons appartenant à la commune pour être exploitée dans leur Etablissement sis 12 place du Général de Gaulle.

## **AFFAIRES DIVERSES**

\_ M. le Maire informe qu'il a rencontré ce jour le Directeur Général et la Directrice du Pôle Soins de Premier Recours de la Mutualité Française Champagne-Ardenne afin d'étudier la faisabilité de proposer un exercice salarié partiel à un médecin éventuellement intéressé au Centre Médico-Social d'Esternay. Il communique les conditions pour déployer une antenne à Esternay, type de statut et possibilités de financement des soins dans ce cadre. Il informe également d'une autre hypothèse de travail et de la réflexion actuellement en cours avec le Cabinet Libéral de Sézanne.

\_ M. le Maire revient sur le « devenir » de l'immeuble 10 place du Général de Gaulle pour lequel une réflexion a été engagée et fait part des premiers résultats donnés à ses démarches et contacts pris pour l'aménagement de logements et de cellules commerciales. Le conseil municipal l'autorise à poursuivre toutes les démarches et négociations utiles avec les propriétaires visant à la réalisation du projet.

\_ La signature du protocole « participation citoyenne » avec M. le Préfet de la Marne et le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Marne aura lieu le 3/05/2019 à Chouilly. Les référents volontaires de la Commune inscrits au protocole seront invités à y participer. Les panneaux seront implantés 1<sup>ère</sup> semaine du mois de mai.

\_ Une réunion avec le Référent sûreté du groupement de la Gendarmerie Départementale de la Marne et l'Adjudante commandant la Brigade de Gendarmerie de proximité d'Esternay s'est tenue le 9 avril en vue de poursuivre l'étude pour le projet de mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur la Commune. Le schéma prévisionnel d'implantation prévoit 9 caméras. Il s'agit là d'un premier volet du travail ; un dossier portant définition des matériels à installer, coûts etc... sera remis pour décision ultérieure du conseil municipal. Opération à consolider sur les budgets des années 2020 et suivantes après demande de subvention.

\_ Informations sur les travaux en cours de déploiement de la fibre optique et en particulier de raccordement de l'Espace Médico-Social.

\_ Information sur un nouveau service de proximité « Mobilité Solidaire » développé et coordonné par l'Association Familles Rurales. Du lundi au vendredi, un réseau de conducteurs bénévoles transporte depuis le domicile, dans la limite de 5 trajets par mois les personnes pour une recherche d'emploi, les démarches administratives, les courses, les rendez-vous .... 2 chauffeurs se sont déjà positionnés sur Esternay pour adhérer à ce service.

\_ la Commune bénéficiera de l'une des étapes du programme « festival grange » développé par l'Association « Chant'Morin » le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de septembre avec une animation musicale à la MTL.

\_ Problématique du stationnement place du Général de Gaulle : un courrier sera adressé personnellement à chacun des habitants des logements de la Place ainsi qu'aux propriétaires et aux commerçants, rappelant que la place a pour vocation principale, la desserte des commerces et l'accès par les usagers à ceux-ci ;

M. le Maire tient à rappeler que bailleurs, locataires, commerçants et leurs personnels, services publics, élus, ont une part de responsabilité dans le maintien d'un accès souple à l'ensemble des activités de la place. Il attend, comme ses collègues conseillers municipaux une prise en considération responsable de ce problème afin de résoudre la problématique du stationnement résidentiel et des véhicules « ventouse » et ainsi apporter leur soutien à l'activité économique de la place. La commune est aussi confrontée à ces problèmes de stationnement rue Pasteur, aggravés par le manque de civisme des automobilistes.

Un panneau directionnel « PARKING » sera installé à côté de l'Eglise.

\_ Le marché hebdomadaire du mardi a, au cours du temps, perdu en densité et M. le Maire suggère d'opérer une réorganisation partielle des emplacements. Ceci permettra de redensifier le marché autour des commerçants ambulants réguliers et de libérer des places de stationnement pour les visiteurs du marché mais aussi pour les clients des magasins du centre-ville. M. le Maire charge le Président de l'UCIA et M. Dominique Vandier, adjoint de gérer au plus vite ce dossier.

\_ Retour du 50<sup>ème</sup> Anniversaire du Jumelage Franco-Allemand avec Etzenrot-Waldbronn au mois de mai prochain.

\_ Lecture d'un rapport par M. Claude Belin, Correspondant Défense de la Commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 30

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire



**PATRICE VALENTIN**

Ce document a été signé électroniquement..  
sous sa forme originale le 13/04/2019 à 09:21:25  
Référence : e2f86b971ff4a59a4c7c07d432b34e12dbddb8cb